



CH-3003 Berne  
fedpol, War

---

- SKF  
Bureau suisse de coordination pour les feux d'artifice
- Fabricants (Suisse)
- Importateurs

N° de dossier:  
Votre référence:  
Notre référence: 2013-05-00002130/War  
Dossier traité par: Rolf von Wartburg  
**Berne, le 31 mai 2013**

## **Information sur la désignation des normes techniques conformément à l'art. 25 de l'ordonnance sur les explosifs (OExpl, RS 941.411)**

Pièces d'artifice de catégorie 4  
Engins pyrotechniques destinés au théâtre (T1 et T2)

---

Madame, Monsieur,

Avec l'entrée en vigueur de la révision du 1<sup>er</sup> juillet 2010 de l'ordonnance du 27 novembre 2000 sur les substances explosibles (OExpl), l'art. 24 a été adapté (voir circulaire de l'OCEP du 20 mai 2010).

Les engins pyrotechniques importés en Suisse doivent satisfaire aux exigences essentielles de la directive 2007/23/EG.

La Suisse s'est engagée à intégrer les normes techniques de l'UE dans la collection suisse de normes (ASN) dans un délai de six mois. Celles-ci seront soumises à examen périodique. Pour l'application de ces normes, la Suisse a édicté les dispositions suivantes, conformément à l'art. 21 de la directive européenne 2007/23/CE.

**Les pièces d'artifice de catégorie 4** et les **engins pyrotechniques destinés au théâtre de catégorie T1 et T2**, qui étaient déjà importés en Suisse avant la désignation des normes techniques conformément à l'art. 25 OExpl ou avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pourront continuer d'être importés en Suisse jusqu'au **3 juillet 2017** sans devoir prouver leur conformité avec les normes de l'UE.

Si de **nouvelles** pièces d'artifices de catégorie 4 ou de **nouveaux** engins pyrotechniques destinés au théâtre de catégorie T1 et T2 devaient être importés en Suisse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ces produits devront alors être accompagnés d'une preuve de conformité aux normes de l'UE.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de la police fedpol



Claude Muller  
Chef de l'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie

Copie pour information à:

- Service scientifique et de recherches (SSR), 8004 Zurich
- Organes d'exécution des cantons
- SECO